

Les élections présidentielle et législatives de 2022 : une participation élevée mais en recul en Bretagne

Insee Flash Bretagne • n° 87 • Novembre 2022

En 2022, 84,1 % des 2,4 millions de Bretons inscrits sur les listes électorales ont participé à l'élection présidentielle et 61,9 % aux législatives. Ces taux de participation sont en baisse continue depuis 2007.

Quatre inscrits sur dix ont voté à tous les tours de ces scrutins. Ce vote systématique est plus fréquent chez les seniors que chez les plus jeunes. Il est également plus courant parmi les cadres, les électeurs diplômés de l'enseignement supérieur et ceux ayant un niveau de vie élevé. Le recours à la procuration est de plus en plus fréquent, particulièrement chez les jeunes.

En 2022, 2,4 millions de personnes sont inscrites sur les listes électorales en Bretagne. Elles représentent 93,6 % des personnes en âge de voter et résidant dans la région. Ce taux d'inscription est supérieur de 2 points à la moyenne nationale.

La présidentielle a été comme habituellement plus mobilisatrice que les législatives

En 2022, 84,1 % des Bretons inscrits sur les listes électorales ont voté à au moins un des deux tours de la présidentielle, alors que 61,9 % se sont déplacés au moins une fois aux élections législatives. Sur ce critère de la participation aux élections de 2022, la Bretagne se situe au 2^e rang des régions françaises, derrière la Nouvelle-Aquitaine.

À tous les âges, il est plus fréquent de voter à l'élection présidentielle qu'aux élections législatives.

Depuis 2002, l'élection présidentielle et les élections législatives ont lieu la même année, tous les cinq ans. À partir de 2007, la participation a continuellement diminué, passant en Bretagne de 91,1 % à 84,1 % pour la présidentielle et de 76,6 % à 61,9 % pour les législatives.

► Encadré - Les jeunes ont plus souvent recours à la procuration

En 2022, 7 % des électeurs bretons inscrits sur les listes électorales ont donné une procuration de vote pour au moins un des tours des élections présidentielle ou législatives. Cette proportion est plus élevée qu'au niveau national (6 %).

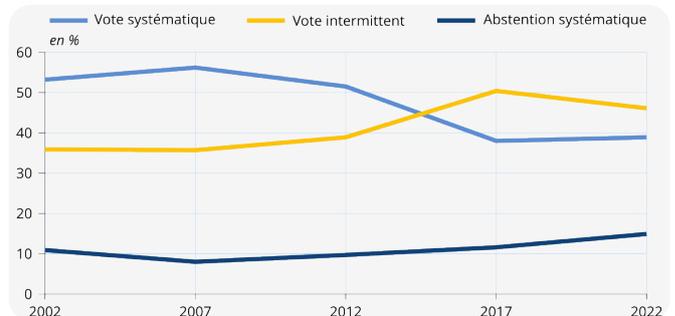
Comme pour la participation au vote, les procurations pour l'élection présidentielle ont été plus nombreuses que celles pour les élections législatives.

Les plus jeunes ont plus souvent recours à la procuration que leurs aînés. Ainsi, 12 % des électeurs âgés de 18 à 29 ans ont donné mandat à un autre électeur pour voter à leur place. Les jeunes, notamment les étudiants, résident en effet fréquemment en dehors de leur commune d'inscription.

La part des mandants – ceux qui donnent procuration – parmi les inscrits diminue ensuite avec l'âge. Ils sont plus souvent cadres, diplômés de l'enseignement supérieur et avec un niveau de vie élevé.

Les mandataires – ceux qui reçoivent la procuration – sont le plus représentés parmi les 50-59 ans et ont un profil similaire aux mandants.

► 1. Évolution des comportements de vote aux élections présidentielle et législatives de 2002 à 2022 en Bretagne



Champ : personnes résidant dans la région en 2020 et inscrites sur les listes électorales en 2022.
Source : Insee, enquêtes sur la participation électorale 2002 à 2022.

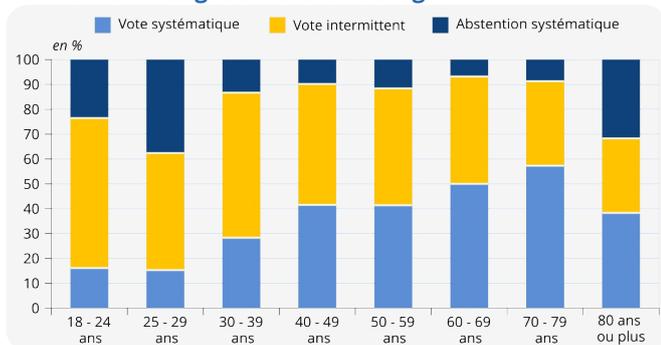
Quatre Bretons sur dix ont voté à tous les tours des scrutins de 2022

En Bretagne, 38,9 % des inscrits ont voté à tous les tours des élections présidentielle et législatives de 2022 ► **figure 1**, comparé à 37,0 % au niveau national. Cette proportion de **vote systématique** (vote aux quatre tours) est la plus élevée des régions métropolitaines après la Nouvelle-Aquitaine (42,2 %).

Inversement, 14,9 % des inscrits bretons se sont abstenus systématiquement (aucun vote aux quatre tours). Cette proportion se situe en dessous du niveau national (15,8 %) et elle est une des plus faibles des régions métropolitaines. Pour autant, l'augmentation de l'**abstention systématique** depuis les dernières élections de 2017 est plus marquée en Bretagne (+ 3,3 points, contre + 2,4 points en France métropolitaine).

Enfin, 46,2 % des inscrits bretons n'ont voté qu'à une partie des tours de scrutins, une part moins élevée qu'en France métropolitaine (47,2 %). Dans la région, ce **vote intermittent** diminue de plus de 4 points par rapport à 2017 mais reste bien supérieur aux niveaux constatés en 2002, 2007 et 2012.

► 2. Répartition de la participation électorale aux scrutins de 2022 en Bretagne en fonction de l'âge



Lecture : Parmi les électeurs inscrits âgés de 18 à 24 ans en 2022 en Bretagne, 16 % ont voté à l'ensemble des tours des deux scrutins (présidentielle et législatives), 60 % ont voté au moins une fois mais pas à tous les tours de scrutins et 24 % se sont abstenus à chacun des tours.

Champ : personnes résidant dans la région en 2020 et inscrites sur les listes électorales en 2022.

Source : Insee, enquête sur la participation électorale 2022.

Une participation systématique plus faible chez les jeunes

En 2022, moins d'un jeune sur six âgé de 18 à 29 ans a voté à tous les tours des scrutins ► **figure 2**. La participation systématique augmente dans l'ensemble avec l'âge. Ainsi, la moitié des 60-69 ans votent systématiquement et cette part monte à 57 % chez les 70-79 ans. En revanche, la participation systématique diminue fortement à partir de 80 ans, sans doute en lien avec la perte d'autonomie.

À l'inverse, le vote intermittent diminue avec l'avancée en âge. Il est particulièrement élevé chez les jeunes de 18 à 24 ans (60 %) et plus de la moitié des 30-39 ans le pratiquent également, contre seulement un tiers des 70-79 ans.

Enfin, plus d'un tiers des 25-29 ans ne participent à aucun tour des élections, alors qu'ils sont seulement 7 % parmi les 60-69 ans.

► Source et définitions

L'enquête sur la participation électorale de 2022 porte sur le vote aux élections présidentielle et législatives de personnes résidant en France en 2020 (ou en 2021 à Mayotte), inscrites sur les listes électorales et en capacité de voter en 2022. À cet effet, un échantillon de 290 000 Français en âge de voter a été constitué à partir de l'échantillon démographique permanent, ce qui permet de récupérer des informations sur l'inscription électorale et sur les procurations, ainsi que des caractéristiques socio-démographiques issues du recensement de 2020 ou 2021 (diplôme, catégorie sociale...) ou provenant de sources fiscales. La participation aux élections d'un échantillon de 34 000 personnes inscrites sur les listes électorales de France est ensuite relevée par les agents de l'Insee en consultant les listes d'émargement en préfecture dans les dix jours qui suivent le scrutin, comme tout électeur peut le faire.

L'échantillon régional s'élève à 1 623 électeurs répartis sur 162 communes. Les résultats sur la participation par région portent sur les personnes résidant dans la région (qu'elles soient inscrites sur les listes électorales dans la région ou ailleurs en France).

L'Insee réalise régulièrement des enquêtes sur la participation électorale : il est donc possible de comparer les résultats de 2022 à ceux des précédentes élections présidentielles et législatives à partir de 2002 (depuis, ces élections ont toujours eu lieu la même année, tous les cinq ans).

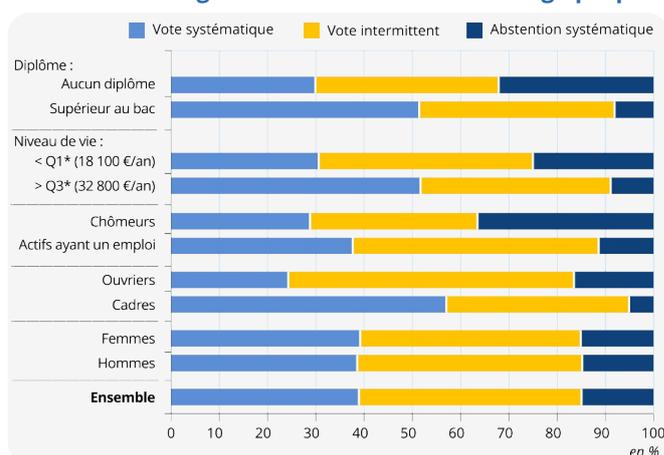
Le **vote systématique** désigne le comportement d'un électeur ayant voté à tous les scrutins des élections présidentielle et législatives.

À l'opposé, l'**abstention systématique** désigne le comportement électoral d'une personne n'ayant participé à aucun des tours de scrutins.

Enfin, le **vote intermittent** regroupe ceux qui ont voté au moins une fois et qui se sont abstenus à au moins un tour de l'un ou de l'autre des scrutins.

Le **niveau de vie** correspond au revenu disponible du ménage (revenu dont il dispose pour consommer et épargner) rapporté à son nombre d'unités de consommation (UC) pour assurer une comparabilité entre des ménages de taille ou de composition différentes. Les UC sont calculées de la façon suivante : 1 UC pour le premier adulte du ménage, 0,5 UC pour les autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC pour les enfants de moins de 14 ans. Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un même ménage.

► 3. Répartition de la participation électorale aux scrutins de 2022 en Bretagne selon des critères socio-démographiques



* Q1 désigne le premier quartile des niveaux de vie en France en 2019, Q3 le troisième quartile.

Lecture : Parmi les ouvriers bretons inscrits en 2022 sur les listes électorales, 24 % ont voté à l'ensemble des tours des deux scrutins (présidentielle et législatives), 59 % ont voté au moins une fois mais pas à tous les tours de scrutins et 17 % se sont abstenus à chacun des tours.

Champ : personnes résidant dans la région en 2020 et inscrites sur les listes électorales en 2022.

Source : Insee, enquête sur la participation électorale 2022.

Sur l'ensemble des cinq scrutins présidentiels et législatifs entre 2002 et 2022, les électeurs âgés de 60 à 79 ans sont toujours ceux qui votent le plus systématiquement et les jeunes de 18 à 29 ans le moins.

Un vote systématique plus fréquent chez les cadres et les plus diplômés

La catégorie socioprofessionnelle et la situation face à l'emploi influent sur la participation électorale ► **figure 3**. Presque 60 % des cadres votent systématiquement, alors que ce n'est le cas que d'un quart des ouvriers. Inversement, la proportion d'inscrits sur les listes électorales à ne voter à aucun tour est trois fois plus importante chez les ouvriers que chez les cadres. De même, plus d'un tiers des chômeurs se sont systématiquement abstenus, comparé à 11 % des personnes en emploi.

Plus de la moitié des diplômés de l'enseignement supérieur ont participé aux quatre tours de scrutins, contre 30 % des non diplômés. Inversement, l'abstention systématique est quatre fois plus forte chez les non diplômés que chez les diplômés du supérieur.

La participation électorale à tous les tours de scrutins apparaît également d'autant plus forte que le **niveau de vie** est élevé. La moitié des électeurs dont le niveau de vie annuel est supérieur à 32 800 € (3^e quartile) votent systématiquement, alors qu'ils ne sont que 31 % pour ceux dont le niveau de vie est inférieur à 18 100 € (1^{er} quartile). ●

Jean-Marc Lardoux, Catherine Quesson (Insee)

► Pour en savoir plus

- **Bloch K. (Insee)**, « Élections présidentielle et législatives de 2022 : seul un tiers des électeurs a voté à tous les tours », *Insee Première* n° 1928, novembre 2022.
- **Algava É., Bloch K. (Insee)**, « Vingt ans de participation électorale : en 2022, les écarts selon l'âge et le diplôme continuent de se creuser », *Insee Première* n° 1929, novembre 2022.
- **Stéphan N. (Insee)**, « 3,3 millions d'électeurs ont établi au moins une procuration pour les élections de 2022 », *Insee Focus* n° 273, août 2022.
- **Cojean S. (Insee)**, « Élections présidentielles et législatives 2017 : deux Bretons sur cinq votent à tous les tours de scrutin », *Insee Flash Bretagne* n° 32, octobre 2017.

